

**Pour les enfants scolarisés
en maternelle et élémentaire
(petite section au CM2)**

Prénom et nom du représentant légal

Adresse

Mail

Téléphone

Moyen de remboursement souhaité

Virement Espèces

Pour un remboursement par virement, merci de nous transmettre un RIB à votre nom.

**Ce coupon est à détacher
et à retourner au Centre
Communal d'Action Sociale**

CCAS

Hôtel de Ville - 9 rue Marcel Deniau
44700 Orvault
ou par mail à solidarite@mairie-orvault.fr

**CARTE JEUNES ORVAULT
11-25 ANS**

La Carte Jeunes Orvault permet de **bénéficier d'avantages et de réductions** (sorties, loisirs, équipements, mobilité, formations ...).

Au total, **jusqu'à 150 €** d'aides financières et de remises à demander chez divers partenaires !

La carte est gratuite pour les jeunes de 11 à 25 ans, qui relèvent des tranches de quotient familial CAF 1 et 2 (QF inférieur à 776 €).

Elle est remise en + de l'aide à la pratique sportive, culturelle ou artistique !

Pour plus d'information,



au 06 98 64 05 88



ORVAULT

Toute l'actualité sur orvault.fr



**Aide
à la pratique sportive,
culturelle ou artistique**

**Jusqu'à
25 ans inclus !**

Quotient familial CAF 1 et 2

**Jusqu'à 70 €
remboursés**



Service communication Ville d'Orvault - 2024-06 - © Freepik - Impression Ville d'Orvault



ORVAULT

POUR QUI ?

- Une aide par enfant et par année scolaire, réservée aux familles orvaltaises de quotient familial CAF 1 ou 2 (inférieur à 776)
- Pour les enfants scolarisés en maternelle et élémentaire, les collégiennes et collégiens, les lycéennes et lycéens, et les jeunes jusqu'à 25 ans

QUEL MONTANT ?

- **70 € maximum par enfant** avec en plus, pour les 11-25 ans, la Carte Jeunes Orvault gratuite (voir au dos)

QUELLES ACTIVITÉS ?

- **Activités sportives, artistiques ou culturelles** à l'année (adhésion et/ou licence) ou ponctuelles (stages d'initiation et de découverte)
- **Inscription effectuée auprès d'une association ou d'une salle de sport** (orvaltaise ou non)
- **Pour les activités municipales, seules les activités à l'année suivantes sont prises en compte :**
 - > L'école des musiques OrigaMi
 - > Le multisport et l'escalade
 - > Les cours de natation à la piscine de la Cholière

LES JUSTIFICATIFS À FOURNIR

- La photocopie recto/verso d'une pièce d'identité en cours de validité du représentant légal ou du jeune majeur
- La copie de l'attestation CAF, faisant apparaître le quotient familial et les enfants à charge
- L'attestation d'inscription à l'activité datée, avec le nom et le prénom de l'inscrit, et le montant versé
- Les 3 dernières quittances de loyer (**uniquement pour les enfants du primaire : petite section au CM2**)
- La copie du certificat de scolarité (**uniquement pour les enfants âgés de 10 à 12 ans**)
- Le justificatif de domicile (**uniquement pour les collégiennes et collégiens, les lycéennes et lycéens, et les jeunes jusqu'à 25 ans**)

LA DÉMARCHÉ À SUIVRE

Pour les enfants scolarisés en maternelle et élémentaire

Compléter le coupon au verso et le transmettre avec les justificatifs demandés au CCAS (dépôt, courrier ou mail)

CCAS

Hôtel de Ville - 9 rue Marcel Deniau
44700 Orvault
solidarite@mairie-orvault.fr
02 51 78 32 00

Remboursement sous 3 mois (espèces ou virement bancaire)

Pour les collégiennes et collégiens, les lycéennes et lycéens, et les jeunes jusqu'à 25 ans

Se présenter à l'Info Jeunes avec les justificatifs demandés

INFO JEUNES

Allée de la Sarre (à côté de la Direction Enfance Jeunesse)
info-jeunes@mairie-orvault.fr
Tél. 06 98 64 05 88

Remboursement immédiat (espèces ou chèque)